

Le 21 avril dernier, la ComUE Normandie Université a signé avec l'État le contrat de site pour la période 2017 – 2021. Ce document a pour objectif de définir les grandes orientations stratégiques du regroupement universitaire normand et comporte un volet spécifique pour chacun des trois pôles composant la ComUE NU.

Le « plan quinquennal », dont le cadre et le contenu sont largement imposés par le ministère, reprend tous les éléments de langage de la **novlangue libérale et technocratique** : écosystème normand, synergies partenariales, gouvernance, rationalisation, mutualisation, innovation, etc. Et, comme à l'accoutumée dans ce type de document officiel, le contenu est creux et ne souffre pas de réunir dans une même phrase des énoncés contradictoires. On ne peut s'empêcher de penser au fameux sketch de Franck Lepage, où le militant de l'éducation populaire s'amuse à permuter des « concepts opérationnels » à la mode pour produire un discours aussi pompeux que fumeux.

Cela étant dit, au-delà des mots vidés de leur sens, ces textes masquent mal une orientation politique aboutissant au **démantèlement du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**. Dès le préambule, le message est (à peu près) clair : face à la « hausse sensible de ses effectifs » (sic) et à la « fragilité de son équilibre financier » (re-sic), l'enjeu central pour l'UCN sera de dégager des « marges de manœuvre potentielles », entre « rationalisation des coûts » et « génération de ressources propres ». Tout est dans le « potentielles »... Dans tous les cas, ce qui est sûr, c'est que ce sont les étudiant-e-s et le personnel qui feront les frais de cet approfondissement de la « culture d'entreprise » dans le service public de l'ESR.

« Loin des yeux, loin du cœur »...

Le contrat de site prévoit d'approfondir l'intégration des établissements à l'échelle de la ComUE, par le développement de la coopération et de la mutualisation en matière de recherche et d'enseignement. **Comprendre : limiter les activités redondantes en favorisant la spécialisation des missions par pôle tout en développant le pilotage centralisé du regroupement universitaire**. Cette organisation a en effet pour objectif à peine dissimulé de réduire les coûts par une compression de la « masse salariale », dont la politique des ressources humaines cherchera à accroître la polyvalence et la mobilité.

À l'Université de Caen - Normandie, le volet spécifique du contrat de site planifie la poursuite du « resserrement des composantes et des services » (**comprendre : restructuration et fusion**), avec notamment le regroupement effectif des IUT. Une attention particulière sera d'ailleurs portée sur l'articulation entre BTS et DUT dans l'offre de formation (**comprendre : suppression des formations qui se chevauchent**). Le document réaffirme également la « réduction des surfaces sur les campus caennais, notamment le transfert des activités des campus 3 et 4 vers les campus 1 et 2 », ainsi que la désaffectation / cession de bâtiments et parcelles, notamment Vissol (campus 1) et STAPS (campus 2). Comprendre : ... c'est clair, non ? Cette **rationalisation de l'espace universitaire** s'inscrit bien évidemment dans le processus de **dévolution du patrimoine** initié en décembre dernier, dont on a déjà souligné les dangers dans un précédent message.

On se demande comment le document peut affirmer sérieusement « répondre à la mission de proximité » de l'université lorsque l'on se prépare à tout concentrer sur les campus caennais et à fermer certaines antennes distantes (au hasard Vire, Lisieux, Ifs... pour ne conserver que

Cherbourg et Alençon, mais pour combien de temps encore ?). À l'avenir, en ex Basse-Normandie, **il ne vaudra pas mieux vivre trop éloigné de la « capitale » pour espérer travailler ou étudier à l'université...**

En Marche vers un alignement sur le privé !

Si le volet spécifique du contrat de site pour l'UCN confirme la spécialisation et la contractualisation de la recherche, l'accent est mis sur la mission d'enseignement : il s'agit de **développer l'employabilité des étudiant-e-s**, y compris par l'entreprenariat. Seuls les esprits chagrins en viendraient à se demander ce qui différencierait l'université de Pôle Emploi... La professionnalisation des parcours passe par le recours à la **pédagogie numérique** et à des formations hybrides pour partie dématérialisées. Cette orientation défendue par la présidence s'appuiera sur la montée en puissance du CEMU. Si, dans l'absolu, les outils numériques peuvent parfois enrichir les pratiques pédagogiques, leur utilisation croissante servira, dans le contexte actuel, à **pallier la limitation des effectifs enseignants face à l'augmentation du nombre d'étudiant-e-s**. Après les candidats, les profs en hologramme...

Et pour s'assurer que les enseignant-e-s répondront aux objectifs de professionnalisation à l'ère du numérique, le contrat de site prévoit **le renforcement de l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s**. Dans le prolongement des dispositifs existants, des « conseils de perfectionnement » seront créés en 2018, incluant des étudiant-e-s et des acteur-trice-s des milieux socio-professionnels. Ces « **conseils de perfectionnement** », issus d'un arrêté ministériel en date 22 janvier 2014, serviront à améliorer la « qualité et l'attractivité de l'offre de formation ». Ben voyons... Avec cette évaluation locale, basée sur des critères plus que discutables et couplée au « suivi de carrière », **il ne restera très bientôt plus grand-chose des libertés académiques, constitutives du métier d'enseignant-e à l'université.**

La « démocratie universitaire », c'est cause toujours !

Comble de la contradiction, le passage sur la modernisation de la gouvernance dans le document signé avec le ministère, qui vise à « améliorer la communication interne pour intensifier le dialogue social » (faites l'exercice, ça marche aussi dans l'autre sens...). Le renforcement des échanges internes à l'UCN, y compris avec les organisations syndicales, permettrait l'appropriation du projet par le personnel et la réussite du contrat de site... Lorsque l'on observe le cours actuel de la « démocratie » universitaire, on ne peut encore une fois se s'étonner du **décalage entre le discours et la réalité.**

Le projet de réaffectation des services et composantes dans le bâtiment B rénové n'a fait l'objet d'**aucune consultation dans les Instances Représentatives du Personnel** (telles que le Comité Technique et le CHSCT) alors que, selon le décret du 28 mai 1982, ces instances doivent être saisies pour « tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail » du personnel. Un tel chantier rentre assurément dans le périmètre de la loi, mais la direction n'a pas jugé nécessaire de demander l'avis des représentant-e-s du personnel avant la délibération du CA en juillet dernier (décision qui valide la répartition des « entités fonctionnelles » dans le bâtiment). Rien d'étonnant lorsque l'on sait le peu de cas qui est fait de ces instances : **cette année plusieurs CT et CHSCT ont été reportés voire tout bonnement annulés** unilatéralement par la direction (trois pour le CHSCT, un record !) alors que la souffrance au travail se développe dans toutes les composantes.

Autre exemple de la « démocratie » universitaire : la réflexion sur le « schéma directeur de l'évolution des antennes universitaires ». Ce projet est mené par un « groupe de travail » et devrait donner lieu à des rencontres avec le personnel concerné. En regardant la composition de ce GT, on se rend compte que le « **dialogue social** » **risque de tourner court** : la majorité des membres appartient à la liste présidentielle et une seule collègue travaille dans l'un des sites distants (mais elle est élue sur la liste « Agir ensemble » à la Commission Recherche – nous voilà rassuré-e-s...). L'objectif de ce groupe de travail est donc bien de faire accepter des décisions déjà entérinées et c'est vraisemblablement ce qu'il faut comprendre par « une communication interne intensifiée pour une appropriation du contrat de site par le personnel »...

« La revanche des sites »

Face à cet avenir lourd de menaces pour l'Université de Caen - Normandie, SUD Éducation invite le personnel des sites distants (ainsi que les collègues solidaires) à s'organiser et à **faire entendre l'exigence d'un service public égalitaire et démocratique** lors des prochains déplacements du Président P. Denise dans le cadre de la réflexion sur l'avenir des antennes, déplacements dont nous rappelons les dates ci-dessous :

- Lisieux, 15 mai de 13h00 à 15h00
- Alençon, 15 mai de 16h30 à 18h30
- Vire, 22 mai de 10h00 à 12h00
- Cherbourg, 24 mai de 14h30 à 16h30
- Saint-Lô, 24 mai de 14h30 à 16h30

Sud Éducation Calvados